



Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, le 20 novembre 2020

Le report des congés de 2020

Le SLFP Police a demandé à l'autorité de procéder d'urgence à la publication de la circulaire sur le report des congés de 2020 et l'octroi de certains congés en 2021. En tout cas, nous avons déjà donné un avis positif sur le texte ci-dessous :

Compte-tenu des mesures exceptionnelles causées par la crise corona COVID-19 et l'impact de ces mesures sur les services de police (entre autres un déploiement accru de la police pour contrôler la mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19), et tenant compte du fait qu'en 2021 cette crise COVID-19 aura aussi un impact sérieux sur le fonctionnement des services de police ; le congé de vacances non pris de 2020 peut être pris **jusqu'au 31 décembre 2021 inclus**.

En 2021, trois jours fériés légaux (1er mai, 15 août et 25 décembre) et un jour férié réglementaire (26 décembre) coïncident avec un samedi ou un dimanche. Les membres du personnel ont par conséquent droit à quatre jours de congé de substitution. Il y a deux options en 2021 permettant de faire le pont : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre 2021. Il est proposé de fixer deux jours, pour l'ensemble des membres du personnel des services de police, le **14 mai et 12 novembre 2021** et d'ajouter les deux jours restants à la fiche des congés. Ils peuvent donc être pris aux mêmes conditions que les jours de congé annuel de vacances.

(Source : DGR)

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

